PLU

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR, COMMUNE DE

Levainville

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage de l'ensemble de la commune

PLU prescrit le 19 avril 2012
PLU approuvé le 7 juillet 2021

1 ère révision allégée du PLU prescrite le 19 mai 2022

1 ère révision allégée du PLU approuvée le 30 janvier 2025

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 30 janvier 2025 approuvant la 1ère révision du plan local d'urbanisme de la commune de Levainville

Le président, M. Lemoine

Date : **30 janvier 2025**
Phase : **Approbation**

N° de pièce : **4.2**

Échelle : **1 / 5 000**

Mairie de Levainville, 3, rue de la Mairie, Garnet (28700)
tél : 02 37 31 42 93 / fax : 02 37 31 17 79 /
mairielevainville@wanadoo.fr

Gilson & associés Sas
urbanisme et paysage
4bis, rue Saint-Barthélémy, 28000 Chartres
02 37 91 08 08 / contact@gilsonpaysage.com
www.gilsonpaysage.com

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Extension de la salle communale	860 m2	Commune

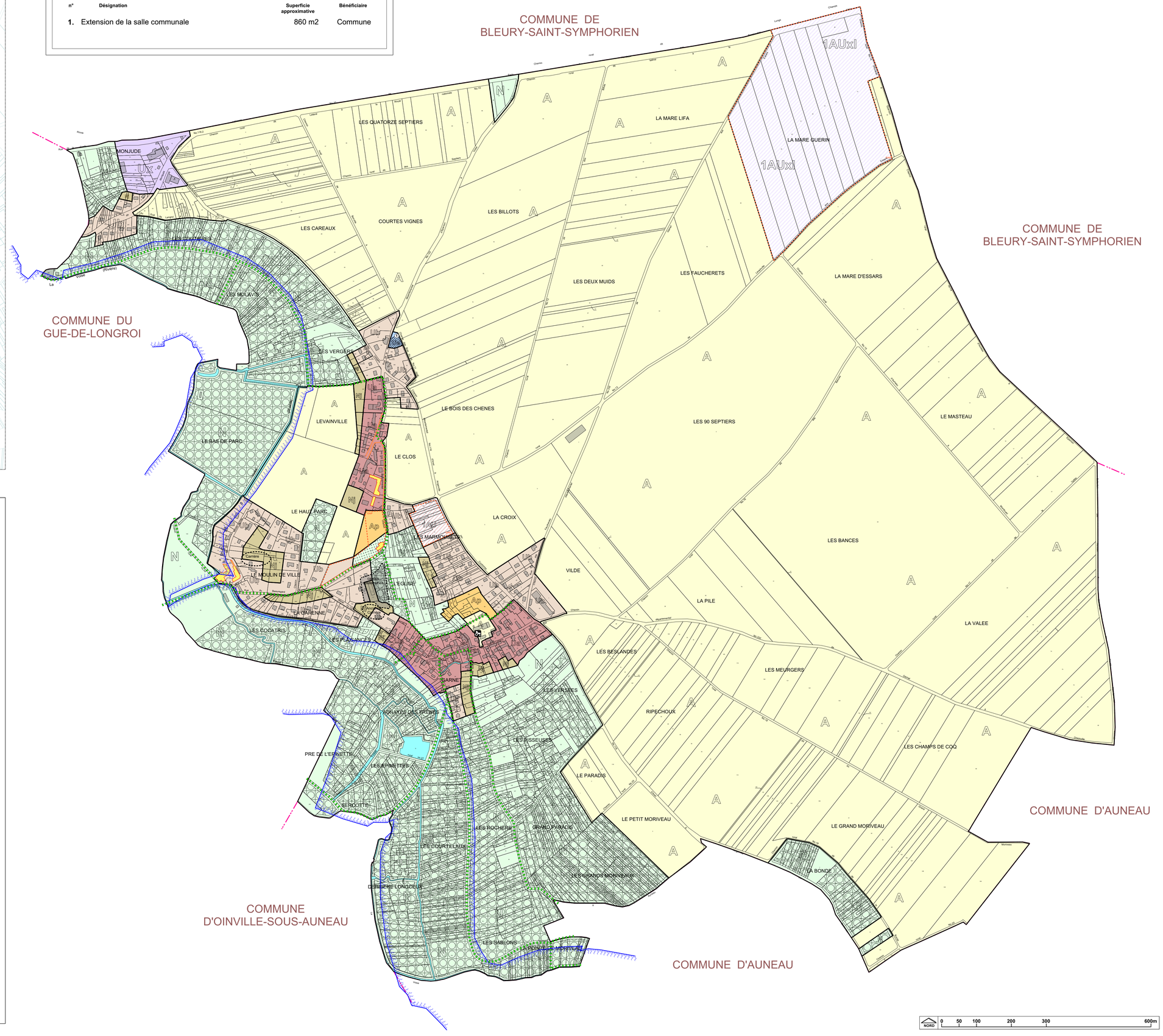

LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Ua — Zone d'habitat ancien
- Ub — Zone d'extension récente
- Ue — Zone à dominante d'équipements
- Ux — Zone à dominante d'activités économiques
- 1AU — Secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
- 1AUxl — Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités logistiques
- A — Zone d'activités agricoles
- Ap — Secteur agricole de protection du paysage
- N — Zone naturelle et forestière
- Nj — Secteur de jardins
- OAP — Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
- Continuité de cheminement piétonnier à respecter

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19

- Bâti et front bâti
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé

Pour information :

- Bâtiment construit non-cadastré
- À titre informatif :
  Zone inondable reportée d'après le plan de prévention des risques inondation
  Ce report peut comporter quelques décalages.